

même je suis prononcé contre une ordonnance, d'en rendre la rédaction aussi bonne qu'il se peut. C'est une preuve du respect que je porte au corps dont je fais partie.

Je dirai donc, par rapport à l'art. 5, que l'ordonnance précédente ayant accordé des termes de 1, 2, 3, 4 et 5 ans, aux propriétaires, vous n'avez pas droit d'empêcher leur condition.

Au sujet des sûretés exigées par l'art. 6, pour les billets à fournir pour les propriétaires :

Mr. Canonge—Je demande que ces billets soient hypothéqués sur les propriétés.

Mr. Lanna—Nous ne pouvons raisonnablement exiger d'hypothèques ; la taxe comporta par elle-même son hypothèque spéciale.

Mr. Bacas—On ne saurait prendre trop de précautions.

Mr. Gordon—Je propose que les billets soient endossés à la satisfaction du Maire.

Mr. Canonge—Je m'oppose à cette mesure. Je suis ce que peut être le chapitre des considérations ; je crains qu'il a moins d'inconvénients dans une monarchie où le magistrat n'a besoin que de l'autorité ; mais dans un gouvernement populaire où l'élevation dépend toujours de sa popularité, je sens trop à quels désagréments on expose un homme public en lui donnant la responsabilité de la validité des cautions ; et il ne conviendrait nullement de le forcer à décider dans une hypothèse si délicate ? Ce qu'il y a de meilleur à mon gré, c'est l'hypothèque sur l'édifice banifié. Nous voulons que nos comptes soient exacts ; et que nous maintenions l'intégrité des fonds publics, c'est le point nécessaire pour y parvenir.

Mr. Burthe—La question est grave, je me rangerai pour Mr. Canonge. Ce n'est pas que je veuille éviter au Maire des désagréments qui rentrent dans la classe de ses devoirs. Mais ce moyen des cautions n'est pas le meilleur ; il ne conviendrait pas à tout le monde de chercher des signatures ; et les propriétaires préféreront l'hypothèque à l'endossement. Mr. Lanna dit qu'il y a hypothèque naturelle, mais s'il est possible d'obtenir une sécurité de plus, donnons-la par cet amendement.

Mr. Lanna—Vous me permettrez de vous faire observer, messieurs, que l'hypothèque coûte dix piastres et dix autres pour la lever. La ville a-t-elle pris hypothèque dans aucun cas de cette nature ? C'est un moyen révoltant ; vous avez tout en main, par les obligations souscrites, et par votre droit de prélever les taxes.

Mr. Blanc—Vous avez hypothéqué la ville sur les propriétés ; et si elle ne peut pas payer, elle sera obligée de vendre les propriétés ; et cela est très déraisonnable.

La proposition sur les billets est soumise à la satisfaction du Maire, et les taxes vont et adoptées.

Mr. Gordon propose l'adoption de la résolution sur les billets, et elle est adoptée aux voix et adoptée par le Maire.

Mr. Canonge—Je propose d'adopter la résolution sur les billets, et elle est adoptée.

Mr. Canonge—Je propose que cette résolution soit renvoyée à la prochaine séance.

Mr. Burthe—Je demande à être autorisé par le Maire à transporter le corps à la Cathédrale, mais de les conduire à la chapelle.

Mr. Burthe—Je demande à être autorisé par le Maire à transporter le corps à la Cathédrale, mais de les conduire à la chapelle.

Mr. Burthe—Je demande à être autorisé par le Maire à transporter le corps à la Cathédrale, mais de les conduire à la chapelle.

Mr. Burthe—Je demande à être autorisé par le Maire à transporter le corps à la Cathédrale, mais de les conduire à la chapelle.

ivre, qui semblait reprocher vivement à un autre individu, la conduite qu'il venait de tenir envers lui. A peine avions-nous eu le temps d'entendre les premières paroles de cet homme que nous vîmes sortir du cabaret un furieux qui fait retentir le mot de vengeance et qui veut s'élaner sur le plaignant. Quelques personnes s'opposent à la rage de ce forcené et suspendent un instant son bras prêt à frapper. Mais, un homme habile dans cet infâme métier, il lance à son adversaire un coup de pied dans l'abdomen, qui le fait chanceler, et se débarrassant aussitôt de ceux qui voulaient le retenir, il saisit au collet ce malheureux, déjà pris de boisson et incapable de se supporter, le terrasse, le frappe à la tête, au visage, le foule au pied et le laisse enlisé assommé et baigné dans son sang. Ce n'est pas tout : la victime se relève avec peine, se traîne jusqu'à son meurtrier pour lui parler avec tranquillité, et celui-ci n'écoulant qu'une impitoyable barbarie, lui assène au milieu de la figure un coup si terrible qu'il l'étend roide sur le pavé, et comme frappé au cœur par une balle. Nous l'avons cru mort. Ce n'a été qu'après quelques instants que cet infortuné a repris ses sens. Ajoutant je, Monsieur, que pendant ce combat si inégal, deux ou trois individus présents ayant voulu s'opposer à tant d'horreurs, ont été repoussés avec des coups par des etres dénaturez, et ont été plus frocés encore que celui auquel la colère otait l'usage de sa raison.

Voilà des faits sur lesquels il importe à la sécurité des citoyens d'appeler toute la sévérité des lois, et nous croirions manquer à un devoir sacré en négligeant de le faire. Vous serez convaincu qu'aucun motif personnel ne nous anime, quand vous saurez que les deux individus dont il est question nous sont entièrement étrangers, et que le nom de l'homme impitoyable, sur la tête duquel nous voudrions faire tomber le glaive de la justice, ne nous a été connu qu'au moment même de la scène que nous venons de vous raconter.

Nous nous abstenons de toute velleuxion sur la conduite détestable de leur jour, car l'indignation dont nous ne saurions encore nous défendre, affaiblirait peut-être des torts que l'indignation seule ne peut leur jour.

Madame Talla, pendant son séjour à Tripoli, vit fréquemment une Grecque, devenue l'épouse d'Ag Abderrahman, envoyé ambassadeur à Londres. Cette belle personne partait avec enthousiasme pour son pays, et elle avait une grande beauté.

Les Grecs et les Turcs ont toujours eu une grande haine l'un pour l'autre. Les Grecs ont toujours été opprimés par les Turcs, et les Turcs ont toujours été opprimés par les Grecs. C'est pourquoi les Grecs ont toujours été ennemis des Turcs, et les Turcs ont toujours été ennemis des Grecs.

Juliana, fille d'un officier distingué au service de Venise, naquit en Dalmatie. Sa fille n'était pas aimée des Turcs, parce qu'elle en voulait à son grand père qui déploya autant de talent que de courage et cherchait à défendre la Morée contre eux lorsqu'ils s'en emparèrent. Juliana, ses deux sœurs et leur mère, vivaient dans une très-belle propriété, admirablement située sur les confins de la Macédoine. Cette partie de la contrée était entrecoupée de landes aromatiques, de bois inépuisables et de nombreux vignobles. Elles étaient entourées de riches villages appartenant à des Turcs et à des Tartares, et se trouvaient à peu de distance du village de Constantine.

Un jour, pendant que Juliana se promenait dans son jardin, elle fut surprise par un Turc qui venait de Constantinople. Elle fut très étonnée de le voir, et elle lui demanda ce qu'il faisait dans son pays. Il lui raconta qu'il était venu à Constantinople pour se faire un nom, et qu'il avait été nommé à la tête d'une troupe de soldats.

Juliana fut très étonnée de le voir, et elle lui demanda ce qu'il faisait dans son pays. Il lui raconta qu'il était venu à Constantinople pour se faire un nom, et qu'il avait été nommé à la tête d'une troupe de soldats.

Juliana fut très étonnée de le voir, et elle lui demanda ce qu'il faisait dans son pays. Il lui raconta qu'il était venu à Constantinople pour se faire un nom, et qu'il avait été nommé à la tête d'une troupe de soldats.

On eût dit qu'elle prévoyait la catastrophe qui arriva, car elle recommandait sans cesse à ses serviteurs de ne pas éloigner ses enfants de la maison, parce que les Turcs et les Tartares sont habitués, après chaque victoire, à courir le pays pour s'enrichir par le pillage, tout le long de leurs routes jusqu'à Constantinople ou jusqu'à leurs différents ports sur la mer Noire. Toutefois, comme ils s'abstenaient de s'introduire dans les palais et les maisons, il est possible de se soustraire à leur impunité en se tenant renfermé.

Quelques vagues rapports sur les succès des Vénitiens rendirent un peu de sécurité à madame Talla ; elle cessa malheureusement aux sollicitations de ses amis et commença à aller passer une journée chez un Arménien dont la terre touchait à la sienne. Elle était accompagnée de ses deux charmantes filles, Juliana alors âgée de treize ans et sa sœur de douze ; et elle confia son plus petit enfant âgé de deux ans, aux soins de sa nourrice, jeune esclave d'Arménie qu'elle avait depuis plusieurs années.

Ne concevant point de craintes sur un trajet aussi court, elle crut cependant prudent de se faire accompagner de tous ses serviteurs. A peine sortait-elle de ses terres, qu'à l'angle d'une immense forêt qu'elle devait longer quelques instants, elle vit un parti de Turcs s'élançant sur la petite troupe comme un tigre sur sa proie. A leur vue la malheureuse mère tomba sans connaissance. Chacun de ses brigands saisit aussitôt sa victime, après avoir taillé en pièces le petit nombre d'hommes qui leur étaient opposés. Ils enveloppèrent ensuite, une à une, leurs malheureuses captives dans de grands sacs de canevas qu'ils lièrent par le haut, et qu'ils attachèrent sur leurs chevaux. Ils emmenèrent ainsi Juliana, sa sœur et la Circassienne, qui par amour pour l'enfant qu'elle tenait dans ses bras, chercha à la suivre quoique les Turcs lui ordonnaient positivement de le laisser ; mais comme la mère était sans connaissance, la Circassienne ne voulut pas abandonner son nourrice. Les brigands mirent les chevaux au galop et firent plusieurs lieues avec une vitesse extraordinaire, mais un violent orage les obligea de s'arrêter. Ils s'étendirent des sacs à terre au pied d'une montagne boisée, ils y dressèrent quelques mauvaises tentes qui garantissaient très-peu de la pluie, et ils déposèrent dans l'une leurs pauvres captives plus mortes que vivantes.

Lorsque l'orage eut cessé, ils leur apportèrent du pain noir, de la viande sèche salée qu'ils avaient fait rôtir et de l'eau, par leur ordonnance de manger sous peine de mort. La Circassienne, effrayée de la manière dont les Turcs s'étaient déjà conduits, et de l'état de ses captives, fit tous ses efforts pour se débarrasser de son nourrice, mais elle n'eut pas encore d'idée de tenter les horreurs dont elle devait être témoin ; et les seuls cochons ou chiens jetèrent l'infortunée petite créature au milieu des hautes herbes pour se débarrasser de sa plainte et de l'embarras qu'elle leur causait. Ils voyageaient ensuite avec rapidité à travers un désert sans eau, des bois nus, des montagnes, et tout près de Constantinople, ils rendirent la malheureuse Juliana et sa sœur à un marchand d'Alep, qui pour mettre le comble à leur infortune, refusa d'acheter la Circassienne et après les avoir séparées de leur petite compagne, les mena à Constantinople.

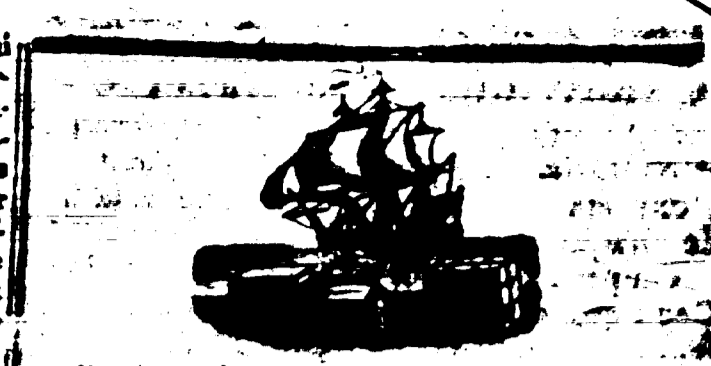
Peu après leur enlèvement, les amis de leur malheureuse mère, se mirent à sa recherche, ils la trouvèrent évanouie auprès de la forêt et la ramenèrent à la vie. Lorsque elle fut un peu remise du choc de sa chute, elle fut reconnue par ses amis, et elle fut conduite à son domicile. Elle fut très étonnée de le voir, et elle lui demanda ce qu'il faisait dans son pays. Il lui raconta qu'il était venu à Constantinople pour se faire un nom, et qu'il avait été nommé à la tête d'une troupe de soldats.

Un voleur anglais qui se rendait à Tyburn pour jouer la dernière scène de sa vie, fut arrêté, devant la maison d'un cabaretier, la charette qui le conduisait au supplice. Il pria qu'on appelât le maître ; celui-ci s'étant approché, le voleur lui demanda s'il n'avait pas perdu l'année dernière une aiguille d'argent. Il est vrai, répondit le cabaretier, et depuis ce temps je n'ai pu en avoir de nouvelles. Faites-moi apporter à boire, dit le voleur, et je vous en apprends. La bière fut servie, le voleur boit et fait boire ses camarades à sa santé, à celle du maître de l'auberge, et à celle de l'honorable assistance ; et lorsque le pot est vidé et que la charette est prête à partir, il dit gravement au cabaretier : est-ce moi qui vous ai pris votre aiguille ? à mon retour je vous la rendrai.

Dans les derniers moments de la vie de Lamotte, le curé de sa paroisse, qui était son confesseur, exigea de lui le sacrifice d'une pièce de théâtre qu'il avait composée. Quoiqu'il n'eût aucun scrupule de conscience sur cet ouvrage, non plus que sur ceux qui avaient fait sa réputation, il n'hésita pas sur la différence qu'il devait en ce moment à son pasteur, mais quand ce pasteur fut parti, le poète, qui avait été si docile, ne put s'empêcher d'apprécier la sévérité pastorale avec tout le sang froid philosophique. Voyez, dit-il à son neveu qui était auprès de son lit, ce que fait pour un pauvre mourant la différence des paroisses : le curé de St. André, qui sort d'ici, jamaïs n'austère et rigide, m'a demandé une pièce pour la brûler ; si j'avais eu affaire au curé de saint Suplice, il me aurait demandé pour la lire jouer au profit de la communauté de l'enfant Jésus.

AVIS—160 barils de Nive-Orléans arrivés à New-York, à vendre par Legrand Henry.

AVIS—160 barils de Nive-Orléans arrivés à New-York, à vendre par Legrand Henry.



### Nouvelles Partielles.

#### PORT DE LA NIVE-ORLÉANS.

Expédiés hier, Brick Golden Grove, M. Larcen, N. York, J. Fayet, G. H. Smith, Ambr. Campêche, par New-York.

Arrivés hier, Brick Lewis, Oat, New-York.

Arrivés Mardi, Bateau à vapeur Walk-in-the-Water, Vail, de Vicksburg, avec 42 balles coton à B. D. Shepherd et co, 6 idem, 1 pièce d'emballage, 1 pièce, 13 et jambon à cuire, 2 bis coins 48 idem à M. J. Smith.

Entrés hier, Brick Joschin, Drew, Havane—cargaison : 20 caisses marchandises, 35 idem sucre à J. W. Habanerie & co, et à S. T. Habanerie et co.

Golette Rights of Man, Low, Tampico, à J. P. Payson, avec des dépêches à Gordon, Forrest & co, S. T. Hobson, et un consignataire, des fruits et des légumes.

Golette Fame, White, New-London, avec de l'huile, fromage, beurre, patates et chandelles, à J. W. Williams, et un capitaine.

Golette Hetta, Peterson, No Grande, avec 200000 en espèces à divers.

AVIS—160 barils de Nive-Orléans arrivés à New-York, à vendre par Legrand Henry.



### Ventes Publiques.

#### Notes des ventes publiques qui se feront aujourd'hui et demain.

A la Cour, à midi, une habitation sise à 18 milles au nord de la ville, de 40 arpents de face sur 40 de profondeur, et 60 esclaves y compris, 38 blancs, 22 noirs et 2 mulâtres, un millier à un mille et demi arpents de terrain, avec 4 arpents sur 50 arpents comptant.

A l'encan de Duquet & Domingon, 40 barils couverts, à termes : 4 ditto drap et caisses, nets de laine, cotons, ginges, plumes, etc.

Par G. Wood & Co. à midi, toile à draps, mouchoirs blancs et noirs, bas et chemises, chapeaux, bagues, etc. à midi, rum, sucre, café, beurre, etc.

Par G. Wood & Co. à midi, un assortiment de marchandises sèches, comprises (par ordre des gardiens du port) 100 douzaines de sucre, 20 douzaines de café.

### COLLEGE LOUISIANAIS.

AVIS—Mr. Cavalier voulant remplir de mieux possible les engagements qu'il a pris dans son prospectus, croit devoir prévenir les parents de ses élèves qu'il s'est adjoint des professeurs qui ne peuvent rien laisser à regretter. Mr. Gallot, ancien professeur pour avoir professé avec succès dans cette ville, s'est chargé des cours de Latinité et de Mathématiques, et Mr. Perdreauville, connu par ses écrits, s'est chargé des cours de langue Française et de Littérature. En sorte que ces études seront, ainsi que les autres, suivies avec le plus grand soin.

Mr. Cavalier saisit cette circonstance pour prévenir les parents de ses élèves ainsi que le public, que les exercices militaires qu'il avait annoncés dans le prospectus de son établissement, et qu'il avait suspendus à cause des grandes chaleurs, auront lieu trois fois la semaine, au lieu d'une seule, et qu'ils recommenceront à dater du 1er Octobre prochain. 13 sept.—S

### Marché de la Nouvelle-Orléans.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de \$6 00 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, cinquante-deux cents de pain pour un soulin. — Nouvelle-Orléans, 14 sept 1837.

### J. Roffignac, maître.

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir une Boutique de Bonnetiers, rue de Chartres No. 187, entre les rues St. Pierre et Jefferson, récemment bâtie des fabriciens de la Suisse, où il a travaillé longtemps ; il ose se flatter que les Louisianais ses compatriotes, n'auront qu'à se féliciter de le voir qu'ils daigneront lui accorder. Il a préparé toute espèce d'ouvrage de Bonnetiers.

Il offre également à vendre, diverses marchandises, telles que : Huile d'olive, en panier, première qualité, Anisette surfine, de Bordeaux, Fruits à l'eau-de-vin, Idem au vinaigre, 3 caisses Eau-de-Vie de Lavande double, ambrée, Libanons arabes, essences, Guignolet d'Angers, Une caisse contenant 20 douz. Bar de coton No. 5 douz. Shawls 3-4, gaze damassée ambrée. 11 sept. THÉARD, maître.

### A Fréter,

La golette POMONE, capitaine M. Larcen, est attendue au bassin à 11 heures de ce jour. Elle est entièrement construite et toute neuve. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord ou à A. LARZEN.

AVIS—160 barils de Nive-Orléans arrivés à New-York, à vendre par Legrand Henry.